

Communiqué. 111 communes s'engagent à lutter contre la prolifération des chats errants en Wallonie et désignent un échevin du Bien-être animal.

Le Ministre du Bien-être animal Carlo DI ANTONIO annonce que 111 communes wallonnes ont répondu à son appel visant à mener des actions de stérilisation pour lutter contre la prolifération des chats errants en Wallonie. Elles mettront en place un programme qui s'étalera jusqu'à la fin du mois de janvier 2016.

En répondant à cet appel, les communes participantes s'engagent également à ce que la compétence du Bien-être animal soit dorénavant prise en charge par un membre du Collège communal.

La population de chats errants a augmenté de manière significative ces dernières années en Wallonie, causant une surpopulation dans les refuges et de multiples nuisances dans les villes et communes wallonnes (bruit, déjections, dégâts aux poubelles,...). Les chats sont également susceptibles de transmettre des maladies aux humains comme la toxoplasmose ainsi qu'aux autres chats.

Afin de soutenir une politique de gestion efficace de la population féline, une subvention unique sera octroyée aux communes participantes, selon certaines conditions. Le budget total de cette opération s'élève à 239.450 EUR.

Le montant de la subvention dépend de la préexistence d'un plan de stérilisation de chats errants dans les communes wallonnes ayant répondu à l'appel :

2.000€ seront accordés aux communes ne possédant pas encore de plan de stérilisation (73 communes) ;

1.000 € et 50% du budget annuel déjà dédié au plan seront accordés aux communes ayant un plan de stérilisation (38 communes) pour un plafond total de 3.500€.

Dans chaque commune, les stérilisations seront effectuées par les vétérinaires qui ont manifesté la volonté de s'associer à la campagne de stérilisation des chats errants.

Cette campagne ne s'adresse pas aux particuliers qui souhaiteraient stériliser leur chat domestique.